



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2102

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux de mise en oeuvre d'enrobés - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux 7 marchés de travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2102**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Travaux de mise en oeuvre d'enrobés - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux 7 marchés de travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013-3788 du Conseil du 28 mars 2013, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé le lancement et la signature de 7 marchés à bons de commande (lots géographiques 1 à 7) ayant pour objet les travaux de mise en œuvre d'enrobés soit :

- lot n° 1 : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Ecully, Dardilly, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Oullins, Pierre Bénite et Lissieu, comporterait un engagement annuel minimum de 1 500 000 €HT, soit 1 794 000 €TTC et maximum de 6 000 000 €HT, soit 7 176 000 €TTC et minimum de 6 000 000 €HT, soit 7 176 000 €TTC et maximum de 24 000 000 €HT, soit 28 704 000 €TTC pour 4 ans,

- lot n° 2 : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or et Saint Romain au Mont d'Or, comporterait un engagement annuel minimum de 1 500 000 €HT, soit 1 794 000 €TTC et maximum de 6 000 000 €HT, soit 7 176 000 €TTC et minimum de 6 000 000 €HT, soit 7 176 000 €TTC et maximum de 24 000 000 €HT, soit 28 704 000 €TTC pour 4 ans,

- lot n° 3 : Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest et Vaulx en Velin, comporterait un engagement annuel minimum de 1 500 000 €HT, soit 1 794 000 €TTC et maximum de 6 000 000 €HT, soit 7 176 000 €TTC et minimum de 6 000 000 €HT, soit 7 176 000 €TTC et maximum de 24 000 000 €HT, soit 28 704 000 €TTC pour 4 ans,

- lot n° 4 : Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux et Vernaison, comporterait un engagement annuel minimum de 1 500 000 €HT, soit 1 794 000 €TTC et maximum de 6 000 000 €HT, soit 7 176 000 €TTC et minimum de 6 000 000 €HT, soit 7 176 000 €TTC et maximum de 24 000 000 €HT, soit 28 704 000 €TTC pour 4 ans,

- lot n° 5 : Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6° et Lyon 9°, comporterait un engagement annuel minimum de 1 000 000 €HT, soit 1 196 000 €TTC et maximum de 4 000 000 €HT, soit 4 784 000 €TTC et minimum de 4 000 000 €HT, soit 4 784 000 €TTC et maximum de 16 000 000 €HT, soit 19 136 000 €TTC pour 4 ans,

- lot n° 6 : Villeurbanne et Lyon 3°, comporterait un engagement annuel minimum de 1 000 000 €HT, soit 1 196 000 €TTC et maximum de 4 000 000 €HT, soit 4 784 000 €TTC et minimum de 4 000 000 €HT, soit 4 784 000 €TTC et maximum de 16 000 000 €HT, soit 19 136 000 €TTC pour 4 ans,

- lot n° 7 : Lyon 2°, Lyon 7° et Lyon 8°, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 1 000 000 €HT, soit 1 196 000 €TTC et maximum de 4 000 000 €HT, soit 4 784 000 €TTC, minimum de 4 000 000 €HT, soit 4 784 000 €TTC et maximum de 16 000 000 €HT, soit 19 136 000 €TTC pour 4 ans.

Le présent rapport a pour objet la modification de l'article 11-4 "Actualisation ou révision des prix" de l'AE-CCAP et plus précisément de la suppression de la phase suivante "La révision de prix s'applique dès lors que la durée d'exécution des travaux du bon de commande est supérieure à un mois".

Pour concrétiser ce qui précède, la conclusion d'un avenant n° 1 s'avère nécessaire pour chacun des marchés. Ces avenants n° 1 sont sans impact financier sur les montants minimum et maximum desdits marchés à bons de commande.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Métropole à signer lesdits avenants n° 1, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les avenants n° 1 aux 7 marchés à bons de commande (lot géographique 1 à 7) relatifs aux travaux de mise en œuvre d'enrobés.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

- l'avenant n°1 au marché à bons de commande n° 2014-589 relatif aux travaux de mise en œuvre d'enrobés avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE-ALPES AUVERGNE ETS RHONE,

- l'avenant n°1 au marché à bons de commande n° 2014-590 relatif aux travaux de mise en œuvre d'enrobés avec l'entreprise ROGER MARTIN RHONE ALPES, mandataire du groupement ROGER MARTIN RHONE ALPES / DE GASPERIS / ROGER MARTIN / SETEC,

- l'avenant n°1 au marché à bons de commande n° 2014-591 relatif aux travaux de mise en œuvre d'enrobés avec l'entreprise PERRIER TP, mandataire du groupement d'entreprises PERRIER TP/ DUMAS,

- l'avenant n°1 au marché à bons de commande n° 2014-596 relatif aux travaux de mise en œuvre d'enrobés avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE ALPES AUVERGNE ETS RHONE,

- l'avenant n°1 au marché à bons de commande n° 2014-597 relatif aux travaux de mise en œuvre d'enrobés avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE ALPES AUVERGNE ETS RHONE,

- l'avenant n°1 au marché à bons de commande n° 2014-599 relatif aux travaux de mise en œuvre d'enrobés avec l'entreprise ROGER MARTIN RHONE ALPES, mandataire du groupement d'entreprises ROGER MARTIN RHONE ALPES/ DE GASPERIS/ ROGER MARTIN/ SETEC,

- l'avenant n°1 au marché à bons de commande n° 2014-600 relatif aux travaux de mise en œuvre d'enrobés avec l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.